



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Matières résiduelles : La collecte des déchets se fera une fois par mois dès novembre

Sainte-Adèle, le 26 octobre 2020 - Le mois de novembre à nos portes, la réduction des collectes de déchets pour la période hivernale arrive à grands pas. Effectivement, dès novembre, le bac à déchets sera vidé une fois par mois de novembre à avril sur l'ensemble du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Cette mesure répond ainsi à l'objectif de réduire la quantité de déchets enfouis et augmenter le tri des matières organiques et recyclables. En outre, elle permet de réduire l'émission de gaz à effet de serre émis par la circulation des camions de collecte, ainsi que les coûts reliés à la collecte, le transport et l'enfouissement des déchets. Gagnant sur toute la ligne!

Mais comment réduire mes déchets?

Les matières recyclables et compostables représentent la majeure partie des matières générées par ménage. Ainsi, il est possible de réduire notre production de déchets ultimes en appliquant la hiérarchie des 3 RV : Réduction, Réemploi, Recyclage et Valorisation.

1. Je réduis à la source en consommant le moins possible de produits suremballés;
2. Je réemploie des contenants (verre ou plastique);
3. Je donne ou vends les articles dont je veux me débarrasser lorsqu'ils sont encore bons;
4. Je participe à la collecte des matières recyclables et à la collecte des matières organiques;
5. Je me départis de façon sécuritaire des résidus domestiques dangereux (écocentre ou autres lieux certifiés).

Pour une collecte optimale, même en hiver!

Les collectes hivernales devenant mensuelles, il est donc important que les bacs soient placés correctement à la rue pour éviter de manquer une collecte. La MRC vous rappelle que pour assurer une collecte optimale, le bac doit être sorti la veille au soir de la collecte avec les roues orientées vers votre résidence. Le bac doit être à une distance maximale de 1,5 m de la rue pour permettre au camion de collecte d'atteindre le bac. En hiver, il faut collaborer avec les opérations de collecte et de déneigement. Il est important que le bac soit placé dans l'entrée pour éviter qu'il soit renversé par le camion de déneigement. Les bacs renversés ne sont pas vidés!

Autres informations

La MRC vous invite à consulter son site Internet pour en apprendre davantage sur ce changement de collecte et pour obtenir des trucs sur comment réduire vos déchets. En effet, dans la section «

Réduction de déchets », on y trouve une panoplie d'information, ainsi qu'un guide imprimable sur la réduction des déchets.

Nous vous rappelons que vous pouvez également communiquer avec la ligne Info-collecte par téléphone ou par courriel pour obtenir des réponses à vos questions.

Info-collecte

1 855 PDH-RECY ou 450 229-8052 | infocollecte@mrcpdh.org

www.lespaysdenhautrecyclent.com

- 30 -

Source : Mme Charlotte Andrews
Directrice adjointe à la gestion des matières résiduelles
MRC des Pays-d'en-Haut
candrews@mrcpdh.org

[Guide de réduction des déchets](#)

